

Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Mardi 20 mai 2025

Le mardi 20 mai deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 14 mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Francine Van Herenthals, Marc Houzet, Edith Glasse, Charles Autreaux, Stéphanie Moreaux, Hélène Delcroix, Jean-Marie Lalou, Noël Delleaux.

Absents excusés : Mireille Dupire, Thierry Guyonnet, Mehdi Hamida (procuration à Anthony Vienne), Régis Rocquet (procuration à Didier Debrabant).

Procurations : Mehdi Hamida donne procuration à Anthony Vienne, Régis Rocquet donne procuration à Didier Debrabant.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2025,
- 2) Délibération pour la vente de la maison située au 9 rue Coulon.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2025,

Didier Debrabant, maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2025.

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

3) Délibération pour la vente de la maison située au 9 rue Coulon.

Monsieur le maire expose que nous avons acheté la maison du N°9 rue Coulon avec une grange attenante et une pâture. Notre projet était de conserver la pâture pour faire un verger conservatoire et un chemin permettant de relier l'école à la maison du sabotier, d'une part et de conserver la grange pour permettre une extension de nos ateliers, d'autre part. Nous avons une proposition d'achat pour la maison seule pour un montant de 120 000,00 euros (terrain en sus ayant fait l'objet d'un plan géomètre pour environ 600 mètres carré). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette proposition. Le compteur d'eau situé dans la grange est à déplacer aux frais de la commune. Il existe une servitude d'écoulement des eaux usées et pluviales sous de diamètre 100 mm parcelle A1673. Elle permet aux eaux usées et pluviales de la parcelle A1672 de relier le réseau unitaire situé rue Coulon. Une liaison douce permettra l'accès à l'arrière de la parcelle A1674 ;

Résultat du vote : pour à l'unanimité.

Fin de la séance 20 heures 30

Le Maire, Didier DEBRABANT

